



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

dopage

Question écrite n° 114303

## Texte de la question

M. Paul Salen attire l'attention de Mme la ministre des sports sur l'indispensable renforcement de la lutte contre le dopage dans le sport professionnel. Des millions de Français pratiquent une activité sportive régulièrement, le sport professionnel occupe désormais une place privilégiée en matière de communication mais aussi en tant qu'activité économique. Un récent article, signé par Antoine Veyer, paru dans *Le Monde* (5 juillet 2011) nous apprend, non sans un certain cynisme, que le dopage ne cesse de se développer dans le cyclisme. L'auteur nous explique que l'on peut détecter les coureurs se dopant grâce à l'énergie produite et estimée de manière scientifique. L'auteur prétend qu'il est possible de fixer le seuil du dopage à une puissance égale ou supérieure de 410 watts au-delà de laquelle le coureur serait immanquablement dopé. L'auteur poursuit et affirme : « Sur Paris-Nice, 23 coureurs ont dépassé le seuil n° 1 des 410 watts étalon pendant 22 minutes 51 secondes dans le col de la Mure. Un indice collectif significatif de la préparation exogène d'une partie du peloton mondial au premier rendez-vous ». Cette question est devenue cruciale car des millions d'amateurs se trouvent pris en otage par des personnes peu respectueuses des règles et de l'éthique sportives ne recherchant uniquement que le gain financier maximal tout en exposant les sportifs à des conséquences médicales graves pouvant aller jusqu'à la mort. Des centaines de milliers de jeunes sportifs souhaitent embrasser ces carrières et pourraient, à la longue, s'en trouver découragés s'ils ont l'impression que la lutte contre le dopage ne sert à rien. En conséquence, il lui fait état de ses inquiétudes et lui demande, au moment où le Tour de France cycliste vient de s'élancer, quelles sont les mesures spécifiques prises, lors de cet événement pour lutter contre le fléau du dopage et, plus généralement, dans toutes les compétitions se déroulant en France.

## Texte de la réponse

La France joue un rôle moteur dans la lutte contre le dopage sur la scène internationale. Elle possède, en effet, tous les atouts pour rendre cette lutte efficace, depuis ses outils de prévention jusqu'à la répression des trafics de produits dopants, en soulignant également la qualité et l'indépendance de l'Agence française de lutte contre le dopage (AFLD). Par délibération n° 208 du 5 janvier 2012, le collège de l'Agence a adopté le programme des contrôles qu'elle va mettre en oeuvre en 2012. Ces mesures de lutte contre le dopage concernent les contrôles antidopage et la localisation des sportifs, ainsi que la préparation des Jeux olympiques de Londres. Le cyclisme qui constitue un sport très populaire, aussi bien en ce qui concerne les sportifs amateurs que professionnels, est, à ce titre, pleinement pris en compte dans le programme national de contrôle élaboré annuellement et en toute indépendance par l'Agence. En 2009, sur les dix sports les plus fréquemment contrôlés par l'AFLD, le cyclisme a été le sport le plus souvent contrôlé : les prélèvements dans ce sport atteignant un taux de 17%. En 2010, une place croissante a été donnée par l'AFLD aux prélèvements sanguins : le cyclisme s'est situé également au premier rang des disciplines sportives faisant l'objet de ces prélèvements avec 160 contrôles, correspondant à 23,4 % des prélèvements sanguins sur l'ensemble des disciplines sportives. S'agissant plus précisément du groupe cible 2012, le cyclisme a été tiré au sort au titre des sports individuels pour faire partie de ce groupe cible, comme 27 autres disciplines sportives. Évoqué dès 2002 par l'Agence mondiale antidopage, décidé fin 2007 par l'UCI et l'AMA, le passeport biologique inclut un suivi continu des paramètres biologiques

des sportifs (sang et urine) afin de détecter des fluctuations anormales qui indiqueraient la prise de produits dopants ou des manipulations sanguines. Il a été mis en place par l'Union cycliste internationale (UCI), la fédération internationale d'athlétisme (IAAF), la fédération internationale d'aviron (FISA) et la fédération internationale de ski (FIS) dans le cadre des compétitions qu'elles organisent. Le passeport biologique a été mis en oeuvre pour la première fois lors du Tour de France 2009 par l'Union cycliste internationale, sous l'égide de laquelle se déroulait cette compétition internationale : tout résultat significativement anormal étant théoriquement destiné à affiner le ciblage par l'AFLD des coureurs considérés comme suspects. Cette première expérimentation aura permis un déploiement grandeur nature lors d'une compétition internationale de premier plan, et sa reconnaissance comme outil de lutte contre le dopage, confortant ainsi la voie vers son utilisation élargie à d'autres sports, en dépit de son coût. Depuis, suite à une convention signée entre l'AFLD et l'UCI pour chaque Tour de France, a été renforcé le programme de profilage sanguin, dans le but de permettre de cibler plus efficacement les contrôles urinaires ou sanguins pour détecter d'éventuelles anomalies et orienter en conséquence les contrôles. Ce profilage s'applique prioritairement aux sportifs du groupe cible. Ainsi le cyclisme fait pleinement partie des cibles de l'Agence dans la stratégie dynamique de contrôle qu'elle définit en toute indépendance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Paul Salen](#)

**Circonscription :** Loire (7<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 114303

**Rubrique :** Sports

**Ministère interrogé :** Sports

**Ministère attributaire :** Sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 12 juillet 2011, page 7569

**Réponse publiée le :** 15 mai 2012, page 3979